

# Département de la Drôme

## Mairie de Châteaudouble

Châteaudouble, le 20 juin 2024

### PROCES VERBAL COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE CHATEAUDOUBLE Séance du 19 juin 2024 à 20h30

Nombre de Conseillers  
En exercice **15**  
Présents **13**  
Votants **13**

*Date de la convocation du Conseil Municipal* : 13 juin 2024

*Date d'affichage du procès-verbal* : 20 juin 2024

L'an DEUX MIL VINGT QUATRE, le dix-neuf juin à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de CHÂTEAUDOUBLE (Drôme), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. BELLIER François, Maire.

***Présents*** : MM. Hélène BARBIER - Alexandre BERGER - François COAT - Michel DOBEL - Philippe DOUVRE - Michel GRANDOUILLE - Daniel MANSON - Stéphanie MOULIN - Rainier MOUTOT - Cécile RAFFIN - William ROUX - Mireille VIGNARD

***Excusés*** : MM. Sandrine BADON - Rachel BELLIER BRESSON

***Secrétaire de séance*** : M. François COAT

---ooOoo---

Monsieur le Maire ouvre la séance

➤ Constate que le quorum est atteint et l'assemblée désigne comme secrétaire de séance **M. François COAT**

➤ Propose la modification de l'ordre du jour pour la prise en compte de délibérations relatives à la création d'emplois non permanent pour accroissement saisonnier d'activité pour la rentrée 2024/2025 et une demande de subvention de l'auberge de l'école

Le conseil municipal donne un avis favorable à cette modification de l'ordre du jour.

➤ **Approbation du compte-rendu du 23 mai 2024 :**

Présentation et approbation du procès-verbal compte rendu de la séance du 4 avril 2024.

➤ **Ressources humaines : Création d'emplois non permanent pour accroissement saisonnier d'activité pour la rentrée 2024/2025 :**

Pour la rentrée scolaire 2024/2025 (cantine, mercredis et vacances scolaires), il y a lieu de prévoir les moyens humains nécessaires au fonctionnement de la cantine et de l'Accueil de Loisirs.

Il est proposé de créer 3 emplois non permanents pour un accroissement saisonnier d'activité d'adjoint d'animation à temps complet à raison de 35 heures dans les conditions prévues à l'article 3 2° de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984.

**Adopté** : la délibération nécessaire au bon déroulement de l'ALSH sera prise.

➤ **Demande de subvention de fonctionnement l'association Auberge de l'école :**

Monsieur le maire présente la demande de subvention de fonctionnement reçue par l'association « Auberge de l'école » qui permettrait de financer une partie des frais de refus de prélèvement de banque.

Le conseil municipal décide d'octroyer une subvention de 150 €.

**Adopté** : Une délibération sera prise.

## ➤ **Accueil de Loisirs de la Raye : Présentation du Projet Éducatif De Territoire (PEDT) :**

Il est rappelé que le Projet Éducatif De Territoire (PEDT) vise à développer sur un territoire donné une politique locale et globale concertée afin de favoriser l'accès des enfants et des jeunes à des projets d'éducation populaire.

Il présente à l'assemblée le PEDT qui a fait l'objet d'une mise à jour. Il concrétise l'ensemble des actions organisées par la Commune, tant sur le temps scolaire qu'en dehors de ce temps.

Le PEDT s'articule autour des axes suivants :

- favoriser la continuité éducative entre les temps familiaux, scolaires, périscolaires et extrascolaires,
- Aider à la réussite scolaire et à l'épanouissement de l'enfant
- Permettre l'accessibilité aux enfants en situation de handicap
- Garantir la qualité des projets d'animation en promouvant des actions de formation auprès des personnels territoriaux
- Donner l'accès à tous aux activités culturelles, sportives et aux loisirs éducatifs

Le Plan mercredi s'organise en respectant les objectifs suivants :

- Apporter une cohérence éducative et complémentaire des différents temps de l'enfant
- Accueillir tous les publics et améliorer la mixité sociale
- Valoriser les territoires : développer le parcours de découverte du territoire
- Développer des activités éducatives de qualité : sports, culture, nature et sciences

Le conseil municipal a pris acte de cette mise à jour PEDT, autorise son renouvellement avec le plan mercredi, autorise le maire à le signer.

**Adopté** : Une délibération sera prise.

## ➤ **Département : demande de subvention**

### ➤ **Schéma communal de défense extérieure contre l'incendie :**

**La Défense Extérieure contre l'Incendie** : C'est l'ensemble des moyens hydrauliques, d'extinction mobilisables susceptibles d'être employés par les sapeurs-pompiers, pour alimenter en eau leurs engins, dans le cadre de la lutte contre les incendies, pour en limiter la propagation et assurer l'extinction.

Si la réalisation du présent schéma communal de défense extérieure contre l'incendie est matérialisée conjointement au schéma directeur d'alimentation en eau potable de l'UDI de Peyrus Chateaudouble portée par Valence Romans Eau, la commune peut bénéficier d'une aide du Département.

La commune s'est rapprochée de l'ingénierie qui va réaliser la mission UDI de Peyrus Chateaudouble.

Le devis d'étude s'élève à 6 000 € HT.

Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver la réalisation de l'étude, la demande d'aide financière auprès du Département pour la réalisation de ce schéma.

**Adopté** : une délibération sera prise.

### ➤ **Aménagement à la mairie de la salle des archives :**

Pour le projet d'aménagement du local des archives (Rayonnage d'archive, équipement du bureau de l'archiviste), le département peut soutenir financièrement la commune, pour l'ensemble des éléments dédiés à l'équipement, à hauteur de 80% du montant total HT pour un projet compris entre 500 € & 5 000 €.

Il est présenté les devis reçus :

Pour le rayonnage et le bureau de l'archiviste : 4 203 € HT

Pour une chaise de bureau et deux caissons : 896 € HT

Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver, les devis, la demande d'aide financière auprès du Département pour la réalisation de cet aménagement.

**Adopté** : une délibération sera prise.

### ➤ **Décision Modificative n° 1 du budget de la commune :**

Les crédits ouverts sur l'opération « 125 - Défense Extérieure au compte 203 – Frais d'études » du budget de l'exercice 2024 sont insuffisants. De ce fait il est nécessaire de procéder à une régularisation comptable pour prendre en compte le devis proposé afin de réaliser l'étude pour la réalisation du schéma communal de défense extérieure contre l'incendie.

**Adopté** : une délibération sera prise.

➤ **Convention sauvegarde tombes « morts pour la France » :**

Lors du précédent conseil, un avis favorable afin d'adhérer à l'association du Souvenir Français qui garde le souvenir des soldats morts pour la France par l'entretien des tombes et des monuments commémoratifs a été émis.

Cette adhésion de 20 € doit se formaliser par la signature d'une convention soumise à délibération.

**Adopté :** une délibération sera prise.

➤ **Questions diverses :**

➤ **Aménagement du monument aux morts :** ce point sera remis à l'ordre du jour d'un prochain conseil, en attente de devis.

➤ **VRA / Référent culture :** Un répertoire des « référents culture » de nos communes est en cours d'élaboration par VRA afin de faciliter l'ancrage des projets culture. Sa diffusion interviendra dès le lancement du dispositif Culture et Territoires 2025. Pour le finaliser, la commune doit confirmer le contact identifié. Pour Châteaudouble : Michel DOBEL

➤ **Compte rendu de l'avancée du projet Espace de Vie Sociale (EVS) :** Accueil agréable et curieux devant la mairie le jour des élections européennes ainsi que sur les deux premiers stands opérationnels (table, chaises, parasol, chapeaux ... ) dans les quartiers : aux Pérès et aux Bérards. Information relayée sur Panneaux Pocket et info commune sur les prochains rendez-vous dans les quartiers. Après les diverses rencontres dans les quartiers, un bilan sera dressé et une autre réunion publique pourrait être planifiée pour un rendu.

➤ **Journée communale de travaux :** rendez-vous donné au Troquet le samedi 29 juin 2024 à 8h00 afin de poser le grillage derrière le troquet. En cas de pluie, la journée sera reportée.

➤ **7 juillet 2024 fête au troquet :** Vide grenier, crieuses ... La commune aurait pu ouvrir le 26 ? Pas judicieux avec les permanences électorales

➤ **Syndicat mixte ADN :** informe que la commercialisation des services de la fibre va démarrer sur notre commune et propose d'organiser une réunion publique d'ouverture commerciale afin d'informer les usagers sur le process pour se raccorder au réseau et quoi faire en cas de raccordement non possible. La réunion devrait être programmée le 16 juillet à 18h30 à Montvendre (date et lieu à confirmer). En attente de plus de précisions pour lancer la communication auprès des Châteaudoublois.

➤ **Valence Romans Agglo :** rappel aux conseillers de la soirée des élus le mercredi 3 juillet 2024 à partir de 18h.

➤ **Vacances d'été :** Demande de congés d'été afin d'anticiper le prochain conseil.

➤ **Élections Législatives des 30 juin et 7 juillet 2024 :** tableau des permanences

**Prochain conseil Municipal est prévu le jeudi 12 septembre 2024 à 20h30**

Fin de séance à 22h15